

FICHE REMBOURSEMENT
« Spécial CULTURE »

Réservé adhérent « ACTIF »

À compléter par l'ASCEE 05

Compte n° 606022
VENTIL : CAIDE

Libellé : V

PIÈCE n°

Conditions à réunir et détail de la prise en charge :

- (Places de concert, théâtre, cirque, zoo et aquarium, musée, etc. partout en France ou à l'étranger, ainsi que les animations de la Cinémathèque de montagne à Gap ou lors des séances itinérantes dans le département.)
- La prise en charge est de 100 % dans la limite de 10 €
- 2 fois par an par titulaire et ayant droit
- **Pour l'étranger**, les frais d'entrée doivent obligatoirement avoir été acquittés en euros
- **Attention : les entrées aux parcs d'attractions et stades ne font l'objet d'aucun remboursement**

N° adhérent(e)	NOM du titulaire :	Prénom :
----------------	--------------------	----------

Service / retraité(e) : Téléphone :

Mail : @

NOM et Prénom du bénéficiaire	Spectacle	Date	Prix acquitté	Remboursement (100% du coût jusqu'à 10 € MAXI)

Votre contact : Sabine ROUIT - DDT 05 - Bât. Champsaur - Service DIR / CLC (1er étage) - Tél : 04 92 40 35 24

Informations importantes

Date limite de transmission de toute demande :

20 décembre de l'année en cours

REMBOURSEMENT

UNIQUEMENT PAR VIREMENT

*Merci de joindre un RIB si vous ne l'avez pas déjà fait.
Nous signaler tout changement de compte bancaire*

Bulletin à retourner accompagné du justificatif de paiement à

ASCEE 05 – DDT 05 - « Sabine ROUIT – Remboursements » - BP 50026 – 05001 GAP Cedex
ou à déposer directement dans la boîte aux lettres « ASCEE 05 » située dans le hall d'accueil de la DDT 05

À compléter par l'ASCEE 05

TOTAL à REMBOURSER :	€	Virement du
----------------------	---	-------------